

Notice explicative « Bilan Associatif »

> Ressources utilisées :

<u>Ressources utilisées :</u>	
<u>Salles :</u>	
- Créneau Régulier :	nb d'heure / semaine
- Evènement Festif :	nb / an
- Réunion :	nb / an
- Stockage ou local dédié :	Oui / Non
<u>Services :</u>	
- Prêt de véhicule :	nb/an
- Communication / Reprographie :	nb/an
- Logistique :	nb/an
<u>Subventions :</u>	
- Fonctionnement :	€
- Projet :	€
- Autre :	€

Nombre moyen d'heures par semaine

Nombre d'évènements inscrits sur le calendrier des fêtes et évènements ouverts au public

Nombre de réservations pour réunion (AG, Bureau, Commissions...)

Indiquez si vous disposez d'un local dédié à votre activité ou au stockage

Indiquez le nombre de demandes formulées aux service de la Ville

- Indiquez le montant global des subventions versées par la Ville à votre association. Les subventions OMS sont à renseigner dans la rubrique fonctionnement

> Membres :

Membre du Conseil d'administration :	nb
Membre du Bureau :	nb
<u>Membres :</u>	
Membres Voreppins :	nb
Membres non Voreppins :	nb
dont :	
-18 ans Voreppins :	nb
-18 ans Non Voreppins :	nb
Encadrant / Responsable de section :	nb

Indiquez le nombre total de membres de votre association, (adhérents, administrateurs, membres du bureau...), en veillant à identifier si ils sont Voreppins ou non Voreppins.

Puis, définissez parmi les totaux de Voreppins et non voreppins les mineurs.

Indiquez le nombre de membres composant « l'équipe d'encadrement » de votre association.

> Implication Vie Associative :

Implication Vie associative :

Nombre de Mobilisation* :

1)
2)
3)
4)
5)
6)
7)

*Hors Forum des associations

- Indiquez en les nommant le nombre d'animation réalisées par votre association. Vous pouvez inclure les mobilisations de votre association sur des « événements partagés » (marché de Noël, Voreppiades, Téléthon, Fête de la Musique...)
- Les animations courantes de votre association (ex : le match du week-end pour les associations sportives), ne peuvent être considérés comme des temps d'implication dans la vie associative.

- Le Forum des associations n'est pas considéré comme un temps d'implication dans la vie associative.
- Les puciers, lotos, buvettes, brocantes, concerts, galas, anniversaires de l'association sont les événements types que vous pouvez compter dans cette rubrique.
- Le Conseil de la Vie Associative, lors de l'étude du dossier, pourra requalifier / déclasser les événements déclarés.

> Cadres réservés au Conseil de la Vie Associative (CVA) :

Cadres réservés au Conseil de la Vie Associative

<u>Pièces :</u>	
Contrat de partenariat	OUI/NON
Charte	OUI/NON
Bilan Associatif	OUI/NON
CR AG	OUI/NON
Bilan Financier	OUI/NON

Une liste des associations ayant fournies les différents documents sera remise par le Pôle AVL chaque année au Conseil de la Vie Associative.

<u>Critères CVA :</u>	
1 : Association Loi 1901	OUI / EC/D* / NON
2 : Compte Rendu AG	OUI / EC/D* / NON
3 : Réunion des Présidents	OUI / EC/D* / NON
4 : Charte de la Vie Asso	OUI / EC/D* / NON
5 : Siège à Voreppe	OUI / EC/D* / NON
6 : Membre bureau Voreppin	OUI / EC/D* / NON
7 : 30 % Voreppins	OUI / EC/D* / NON

Une vérification par le Conseil de la Vie Associative sera faite lors de l'étude du dossier. Seront examinés les déclarations préalables du contrat de partenariat et le bilan associatif complété.

*EC/D : En cours/Dérogation.

- La liste d'émargement de la Réunion de Présidents sera remise au CVA